L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1875. — 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., au No 45 de la rue Decatur—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins,—habillements, chapeaux etc.

Par S. Guinault, au coin des rues Castiglione et ay, près du Fair Grounds, une vacherie.

Moyens pour hâter les réformes.

L'union des propriétaires se conduit de manière à mériter la reconnaissance de tous les citoyens. Elle fait, comme nous l'avons déjà dit, preuve d'activité et de zèle, mais nous croyons qu'elle n'a pas une idée bien nette sur les moyens à employer pour arriver rapidement à la réforme. Nous voyons que le comité central a nommé plusieurs commissions avec la charge de s'occuper de la question de l'assessement. Ces commissions, au nombre deux, jusqu'à présent, sont parfaitement composées. Il ne saurait en être autrement puisque tous les membres de l'union sont des propriétaires intéressés directement au succès des mesures qu'il s'agit de prendre pour le bien commun. Non seulement les commissions sont bien composées, mais les hommes choisis pour en faire partie sont encore de ceux qui doivent être les plus au courant de la question à traiter, ayant acquis par eux-mêmes une grande expérience dans les matières relatives à l'assessement.

Mais nous nous demandons ce qu'ils pourront faire et surtout de quelle manière ils le feront. Faudra-t-il qu'ils tiennent des bureaux ouverts pour recevoir les plaintes des contribuables? Leur mission alors serait énorme, car pour l'accomplir il ne faudrait rien moins que faire un assessement tout entier. Or, ce n'est pas là une petite besogne. Suivant quels régistres pourraient-ils opérer? La ville ne peut céder les siens, car elle peut en avoir besoin d'un moment à l'autre. En effet une loi peut modifier celle qui constitue le bureau actuel des assesseurs, en subordonnant l'assessement de l'Etat à celui de la municipalité. L'Etat, évidemment ne cèdera pas ses rôles; il le fera encore moins que la ville, puisque ce sont ses rôles qui font loi pour l'année prochaine.

Alors comment s'y prendront les commissions d'inspecteurs ou de contrôleurs nommés par l'Union pour enregistrer les erreurs ou les monstruosités dénoncées? Et à supposer qu'elles soient d'humeur à se livrer à ce soin, faudra-t-il encore que les propriétaires se dérangent de nouveau pour aller faire inscrire leurs réclamations? Et à supposer encore que tout cela se fasse, quel espoir y a-t-il que l'Etat voudra bien comparer toutes ces factures et sacrifier les siennes à ces nouveaux rôles dûs à la spontanéité de quelques citoyens? Il n'y a certainement aucun espoir que les choses puissent se faire ainsi. Dès lors à quoi cette intervention servira-t-elle? servira-t-elle seulement à quelques-uns qui auraient le crédit de se faire recommander aux assesseurs d'Etat? Cela n'en voudrait pas la peine et donnerait lieu à des plaintes fort vives. Les mécontents pourraient dire qu'il y a encore eu là des favoris comme partout et que l'Union des propriétaires n'a été utile, en cette occasion, qu'aux membres même qui composaient les commissions et à quelques-uns de leurs amis.

Or, c'est là un danger qu'il faut éviter absolument. Si l'on venait à dire que l'Union des propriétaires n'existe que pour favoriser de certains intérêts, elle serait perdue, car les contribuables n'ajouteraient plus foi à ses délibérations ou à ses démarches. Cela serait d'autant plus malheureux que les intentions de l'Union sont excellentes et que jusqu'à présent ses actes ont été en parfait accord avec ses intentions.

Mais nous voudrions qu'elle réussît, et nous pensons que pour réussir, il faut s'y prendre différemment. Les assesseurs d'Etat, très probablement ne cèderont rien, car ils ont leurs instructions particulières. On leur a dit en les nommant: il nous faut un assessement de tant pour produire les sommes dont nous avons besoin. Il nous faut un million pour payer l'intérêt annuel de la dette. Cet intérêt ne peut être réduit parceque'il vient d'une dette déjà réduite.

Il nous faut encore deux millions et quelques centaines de milliers de piastres pour faire face aux dépenses courantes. Si l'assessement est réduit, nous ne pourrons ni faire honneur à nos dettes ni couvrir nos frais, ce qui nous mettrait dans la situation cruelle où la ville se trouve aujourd'hui. Bornez-vous donc à ne faire dans vos travaux d'assessement que des rectifications ou des réductions obligatoires.

Voilà, vraisemblablement, ce qu'on a dit aux assesseurs, et les assesseurs suivront ces recommandations. Comment faut-il donc que les commissaires de l'Union agissent pour arriver à un résultat? Il faut, selon nous, qu'ils agissent par voie de représentations auprès de l'Exécutif et que ces représentations portent sur des réformes générales. M. Kellogg sera bientôt de retour. Qu'une délégation de propriétaires se rende alors auprès de lui pour traiter avec lui la question de l'assessement et que cette délégation lui demande une mesure qui profite à toutes les cotes, moins celles qui datent de ventes passées depuis trois ans. Les cotes qui ne portent que les prix de ventes passées dans les trois dernières ne sont pas trop élevées et doivent être conservées. Quant aux autres, il faut qu'elles soient toutes réduites d'au moins 20 pour cent. Cela devrait se faire par un ordre général donné aux assesseurs. Si l'on ne veut pas opérer cette modification sur les livres, parce que le temps manquerait, elle peut être opérée par la collection: il serait déclaré d'avance que les collecteurs, en recevant les taxes, feront une réduction de 20 pour cent sur le montant assessé.

Si M. Kellogg résiste, il faut être en état de lui démontrer que l'administration est trop dispendieuse; qu'elle coûte $1,630,000 de plus que celle de la Géorgie qui a 300,000 administrés de plus, et que si on ne peut plus rogner la dette, on peut du moins rogner fortement l'administration et la réduire à un contingent d'un million.

Si Mr Kellogg persiste dans son refus, il faudra le menacer du refus des démocrates de la Chambre de voter le budget tant que cette réforme avec d'autres réformes n'aura pas eu lieu. L'appui de la Chambre ne manquera pas à l'Union des propriétaires, si elle veut s'en servir. C'est là le vrai, l'unique moyen de réussir et c'est aussi le meilleur parce que ce moyen aurait une action générale, profitant sans exception à tous les contribuables.

Après cette affaire il y a la question des écoles publiques, question aussi pressante que l'assessement, attendu que l'ouverture des écoles se fera dans quelques jours. Cette administration dépend d'un bureau particulier. C'est donc avec ce bureau que l'Union aura affaire. Avant les vacances, le bureau était disposé à opérer une réduction de $100,000 dans les dépenses des écoles. Une résolution même avait été votée à ce sujet. Mais il parait que le bureau n'a pas su résister à l'énergie des plaintes provenant des personnes qui vivent de cette liste civile, et la résolution s'est convertie en une suppression de 40 ou 50 instituteurs ou institutrices, ce qui ferait la piètre économie de $40,000. Le nombre des institutrices ou professeurs serait encore d'environ 400. Nous ne disons pas que c'est trop, nous ne disons pas que ce n'est pas assez, nous soutiendrons seulement que la ville de la Nouvelle-Orléans n'est pas assez riche pour consacrer au budget des écoles une somme de $350,000 annuellement. Il ne nous convient pas d'affecter à l'enseignement public une somme excédant $200,000.

Cette limite, nous le savons bien, réduirait à 230 le nombre des professeurs ou institutrices, mais la question est secondaire s'il est admis que la ville ne peut faire davantage. Cela décide tout.

Il y a une autre solution à proposer, c'est d'abandonner les écoles aux institutrices en leur payant annuellement $10 par tête d'élève. Les 20,000 élèves qui assistent, dit-on, aux classes, nous coûteraient juste la somme que la ville peut consacrer à l'enseignement. La ville ne peut rien faire de plus. Les écoles, dans cette hypothèse, seraient sous la surveillance directe du Conseil municipal.

La fête champêtre au profit des inondés français.

Nous ne connaissons pas encore les résultats qu'a donnés la fête champêtre de dimanche dernier, les comptes n'ayant pas encore été tous réglés. A ce sujet, nous appelons l'attention des membres du comité et des personnes ayant des comptes à régler avec le trésorier, sur les divers avis publiés par Mr J. Desca, secrétaire.

Un autre avis du secrétaire invite les personnes qui ont gagné des lots à les réclamer dans le plus bref délai chez Mme Rouyer rue de Chartres. La personne qui a gagné le lot No 1, une machine à coudre, est mademoiselle Eve. Dablesteen, membre du comité des dames et demoiselles.

Mademoiselle Dablesteen s'est empressée de faire savoir au président du comité de la souscription qu'elle mettait le lot gagné par elle à sa disposition pour qu'il fût remis en loterie ou vendu au profit de la souscription. Tout commentaire affaiblirait le mérite d'un pareil trait de délicatesse et de générosité.

Les souscriptions en Louisiane au profit des inondés français,

Nous avons reproduit dans notre numéro de dimanche le compte-rendu, publié par le *Louisianais*, du bal-concert donné le 21 août à Gentilly en St. Jacques, au profit des inondés français. Nous joignons nos félicitations à celles de notre confrère à l'adresse des organisateurs de cette fête. Le président du comité a reçu hier de Mr J. Gentil, l'éditeur du *Louisianais*, la somme de $61, produit de ce bal-concert. On verra par les listes ci-dessous que le total des sommes encaissées pour la souscription s'élève à $6,632 70.

SOUSCRIPTION pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1875.

Liste No 84.—Mr Félix Limet, Président.

Reçu de Mr. J. Gentil, le produit d'un bal-concert, donné le 21 août, paroisse St. Jacques......$ 61 00

Liste No 71.—P. N. Cantos.

L. Navailles	$5 00
D. Dussord	1 00
J. Bonnecaze	1 00
B. Colomés	1 00
F. Colomes, Esq.	1 00
A. Drez	2 00
J. B. Renaud	2 00
B. Loustaunau	2 00
Dominique Larrière	1 00
J. Hondareyte	2 00
Deux pauvres Diables	1 00
Emile Dunostie	1 00
Louis Vigneaux	1 00
Catherine Salle	2 00
Total	$23 00

Liste No 55. Mr A. Bonnet.

Jean Lasou	$1 00
V. Caulier	2 00
Léon Dronet	1 00
L. Marbarth	1 00
P. A. Marrec	1 00
A. Pujo	1 00
R. Blondeau	1 00
Mme Emery	1 00
Amélie Bonnet	1 00
Blanche Bonnet	1 00
Eugénie Bonnet	1 00
J. A. E. Bonnet	1 00
A. Bonnet	1 00
Une Louisianaise, (en or)	2 00
Mr Field, avocat d'Etat	5 00
J. Saget	2 00
Victor Bojitch	50
François Gaux	1 00
Total	$24 50

Récapitulation:

Liste No 84	$61 00
" No 71	23 00
" No 55	24 50
Total	$108 50
Listes précédentes	$6,524 20
Total à ce jour	$6,632 70

QUATRE ENFANTS EMPOISONNÉS.—Le *Picayune* rapporte, sur le rapport d'une personne arrivée de Donaldsonville, que quatre enfants de Mr Mier, qui habite sur le New river dans la paroisse d'Ascension, près de Mr Félix Reynaud, ont été empoisonnés par des bonbons lozanges vermifuges. Mr Mier aurait donné une couple de ces bonbons à chacun de ces enfants. Trois auraient été pris immédiatement de convulsions et de crampes et seraient morts au bout de quelques heures. Le quatrième enfant aurait été attaqué un peu plus tard de symptômes semblables et serait mort aussi en moins de 24 heures. Celui-ci n'avait eu qu'un seul bonbon qui restait au fond d'une fiole, tandis que les autres avaient mangé des bonbons pris d'une nouvelle fiole. Les deux fioles portaient la même étiquette; elles ont été mises de côté par Mr Reynaud.

Avant d'accuser personne il convient d'attendre de plus amples informations. On ne dit pas à quel propos Mr Mier a cru devoir droguer ses quatre enfants à la fois. S'ils étaient malades, la maladie a pu les emporter sans que le vermifuge y soit pour rien, puisque précédemment tout le contenu d'une des fioles moins un lozange, avait été consommé dans la famille. Mr Félix Reynaud a cacheté la fiole contenant encore des lozanges et doit les faire analyser. On saura alors s'il y a eu erreur de la part du fabricant et s'il a donné au lieu de bonbons vermifuges inoffensifs, des bonbons contenant des principes toxiques. Le plus âgé des enfants de Mr Mier avait douze ans et le plus jeune cinq. Le malheur, quelle qu'en soit la cause, n'en est pas moins terrible pour la famille.

RENCONTRE SANGLANTE A ABBEVILLE.—Nous recevons d'Abbeville, Louisiane, la lettre suivante:

Abbeville, 30 août 1875.

Au Rédacteur de l'*Abeille*:

Hier entre midi et une heure le capitaine F. Feray, ex-rédacteur du *Méridional* a blessé d'un coup de feu Lastie Broussard, greffier de la Cour de District. La balle a pénétré dans la cuisse à 4 pouces au-dessus du genou et a broyé l'os.

La difficulté est venue de ce que le capitaine Feray a écrit dans le *Méridional*, de samedi dernier, un article, dans lequel il accusait Lastie Broussard de garder une somme d'argent que celui-ci avait reçue pour Feray.

On me dit qu'il y a eu trois coups tirés, un par Broussard et deux par Feray. On rapporte que Broussard a tiré le premier. Je suis &c. A. W. B.

ENTRÉ EN SOCIÉTÉ.—On verra par une notice insérée dans une autre partie de ce journal que Mr A. Eugène Morphy a été admis en société avec son père, et que la raison sociale sera, désormais: D. E. Morphy & Son. Nous félicitons ces messieurs d'avoir ainsi associé leurs travaux. Rien n'est plus moral ni plus naturel qu'une société dont font partie les membres d'une même famille, surtout quand il s'agit du père et du fils. Il y a sans doute en pareil cas, confiance et estime réciproques, ce qui fait l'éloge de deux générations, d'une qui s'en va et d'une qui vient, se ressemblant toutes les deux par l'esprit d'affaires et la moralité. Nous pouvons prédire à une association de ce genre un plein succès.

—Mlle Hassi de la Tour, dont la conduite, pendant le siège, a été si remarquée, vient d'entrer aux Dames du Mont-Carmel.

Mlle de la Tour est cette jeune personne qui, s'armant d'un couteau de table, tua un officier prussien, logé au château de son père, qui avait cherché à l'outrager.

On se rappelle que le prince Frédéric-Charles, qui se trouvait à Blois, à cette époque-là, fit grâce à la jeune fille, qu'on voulait fusiller.

L'infection de la ville par le Bureau de Santé.

Nous avons déjà protesté plusieurs fois contre les pratiques injustifiables du Bureau de Santé, qui persiste, contre l'avis des plus hautes autorités médicales et scientifiques, à infecter l'air avec ses aspersions d'acide phénique ou carbolique, au grand détriment de la santé publique. Tous les habitants s'en plaignent, et comme presque tous les médecins ayant quelque réputation sont exactement de l'avis qu'exprime le Dr Faget, dans la communication que nous publions ci-dessous, sur l'inutilité de l'acide phénique quant à l'objet que le Bureau de Santé a en vue et sur les inconvénients que présente son emploi, nous pensons qu'il est grandement temps de renoncer à une pratique plus nuisible qu'utile.

Nous avons appelé, l'année dernière, l'attention du Conseil de ville sur ce sujet et nous lui avons demandé de supprimer les subsides destinés à l'aide phénique, en citant les plus hautes autorités médicales sur la matière. Nous réitérons notre appel en faisant observer que les administrateurs se rendent ainsi indirectement complices du mal que peuvent causer les procédés du Bureau dit de santé. Si les protestations ne suffisent pas, les citoyens feront bien de s'adresser à la justice pour se protéger contre un véritable empoisonnement de l'atmosphère.

N. O. 1er septembre 1875.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Abeille*,

Monsieur le Rédacteur,

Ne serait-il pas bientôt temps de mettre fin à la funeste *expérimentation* avec le *Phénol*, à laquelle est soumis notre malheureux quartier depuis de longues semaines? Cette *expérimentation* a d'ailleurs complètement échoué, une fois encore; pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que le cercle des arrosements fétides et malsains, que nous inflige le Board of Health, va toujours s'élargissant. Mais, on ne veut pas avouer l'insuccès; au contraire, à mesure qu'il se trahit, on redouble d'ardeur et de zèle, et l'on charge de plus de vapeurs empestées l'air que nous sommes condamnés à respirer. Ceux qui sont forts et bien portants en sont affreusement incommodés; ceux qui sont faibles ou malades en meurent. Les faits sont là.

Non seulement l'*expérimentation avec le Phénol* n'a point réussi à arrêter les épidémies de Shreveport et Memphis en 1874, mais c'est l'opinion de beaucoup de médecins que l'*extrême gravité*, la gravité *exceptionnelle* de ces deux épidémies doit, en partie, être attribuée à cette *expérimentation* même. C'est en particulier l'opinion du professeur d'*Hygiène publique* de l'Ecole de Médecine de l'Alabama, le Dr. Jérôme Cochran.

Au sujet de Memphis, voici ce que m'écrivait en 1873, ce savant confrère: "Mes vues sur l'*inefficacité de la désinfection de l'air* avec l'acide Carbolique (ou Phénol), sont abondamment confirmées par l'expérience de Memphis, pendant la présente épidémie, sur le compte de laquelle je possède maintenant des renseignements, grâce à la courtoisie du Dr. Erskine, président du Board of Health de Memphis.

"They used there carbolic acid in immense quantities, with no appreciable effect whatever."—Ainsi on a usé là du *Phénol* en quantités immenses sans effet appréciable quelconque.

"And now comes Dr. Letheby of London, to tell us that it requires in the air of any of the usual disinfecting agents no less than one part to a thousand parts of air to destroy the living germs of diseases, and that *air contaminated to this extent* is not fit for human respiration." Maintenant, voici venir le Dr. Letheby de Londres, pour nous dire qu'il ne faut pas moins d'une partie sur mille des agents désinfectants pour détruire les germes vivants des maladies dans l'air, et que, *dans cette proportion, l'air n'est pas respirable*."

Ainsi, à la dose où il faut répandre dans l'atmosphère les agents qu'on *suppose* détruire les *germes vivants* des maladies, ces agents mêmes sont mortels pour l'homme. En d'autres termes, avant de détruire, *en plein air*, les principes morbifiques, on tuerait l'homme. Voilà le dernier mot de la science.

Donc, ce n'est pas dans l'*atmosphère* qu'il faut poursuivre les germes des maladies; quand on les a laissé pénétrer dans l'atmosphère, il est trop tard.

Au moins, pour la fièvre jaune en particulier, à mesure que les faits sont plus minutieusement étudiés, on est arrivé à reconnaître qu'elle est *importée*.... par des *navires* grands et petits. Ce sont donc les *navires importateurs* qu'il faut désinfecter, dans l'*isolement*. Quand à désinfecter l'*atmosphère*, c'est une chimère, *extrêmement dangereuse*.

Cette année 1875, on parait avoir réussi à fermer les bouches du Mississippi à la fièvre jaune. Peut-être a-t-on été moins attentif du côté qu'il aurait fallu surveiller davantage, puisqu'on savait ce qui se passait au Navy Yard de Pensacole; on saura plus tard à quoi s'en tenir.

Il faudrait pourtant ne pas trop oublier les histoires de nos épidémies précédentes.

Permettez moi de vous rappeler un passage du "Rapport du Bureau de Santé à la Législature, pour l'année 1823.

"Vers le 21 août 1822, deux goëlettes, l'*Anne* et l'*Eliza* chargées de passagers qui fuyaient de Pensacole, arrivèrent au *Bassin* par le Bayou St-Jean.... Les premiers cas qui se présentèrent à la Nlle-Orléans, en 1822, remontaient aux 2 goëlettes sus-mentionnées, (l'Anne et l'Eliza). (The first cases that occured among citizens of New Orleans were traced to infections from the vessels.)" (p. 22, Sketches from the History of Yellow Fever... by W. M. Carpenter. Professor in the Medical College of Louisiana.)

Pour le moment, en cette triste année 1875, voici ce que nous observons: Depuis quelques semaines, d'affreuses odeurs, rappelant celles de nos *Vidanges inodores et patentées*, ont averti qu'il se passait quelque chose à la tête du *Bassin*, entre St-Pierre et St-Louis, là où il y a eu sans doute des goëlettes venues de Pensacole, Pascagoula et autres lieux depuis quelque temps... Puis, on a vu d'horribles et infectes véhicules circuler lentement, rue des Remparts, puis rue Bourgogne par la rue St-Pierre,... et tracer de larges flaques empestées, en répandant un liquide noir... On a compris alors que l'ennemi était dans la place: il n'y avait plus moyen de le cacher. Mais en voyant les cercles empestés s'élargir toujours, il a bien fallu deviner aussi que le mal faisait des progrès... Les rues Dauphine, puis Bourbon, non plus seulement entre St-Pierre et Toulouse, mais entre Conti et du Maine n'ont pas tardé à être arrosées; notre encoignure Bourgogne et St-Pierre a été inondée, et même ma cour avant que j'aie pu en être averti. A la vérité, ce que j'ai vu de chaque côté de ma maison explique ce *déluge de phénol*, mais ce déluge de phénol n'explique que trop la gravité des maladies dans notre voisinage. Pour ne pas fuir un pareil milieu, il faut que ce soit impossible.

On aurait pourtant réussi peut-être à nous préserver, si au lieu de viser à désinfecter l'*air de la ville*, ce qui est absurde, on se fût appliqué à désinfecter, à temps, les quelques goëlettes qui ont dû nous apporter l'*infection*, comme en 1822. Au contraire, s'efforcer de désinfecter l'air de la ville, de la façon qu'on s'y prend, n'est-ce pas y répandre *un poison de plus?*

Le mois de septembre est souvent redoutable sur les bords du Mississipi, quand les eaux baissent; il est de plus impossible d'ignorer qu'il y a de la scarlatine en ville; est-ce bien le moment de venir mêler à l'air que respirent de pauvres malades des *vapeurs empoisonnées?*

J'entends dire qu'il se prépare une protestation en masse du Corps Médical, contre l'*expérimentation* au Phénol; je l'appelle de tous mes vœux.

Recevez....

Dr FAGET.

LA SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS EN FRANCE.—La souscription au profit des inondés s'élevait le 15 août au chiffre de 19 millions et demi, sans préjudice des 2 millions votés par l'assemblée et des 4 millions et demi affectés aux travaux de réparation générale.

RÉCOMPENSES A L'OCCASION DES INONDATIONS.—Nous lisons dans la *Patrie*:

La feuille du gouvernement renferme, en outre, à la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur au président de la République, une longue liste de récompenses honorifiques (médailles d'or ou d'argent, de première et de seconde classe) accordées à des personnes qui, lors des dernières inondations, ont accompli des sauvetages au péril de leur vie ou fait preuve d'un grand dévouement envers leurs concitoyens.

Dans cette liste, où tous les rangs de la société se trouvent heureusement confondus, et que son étendue (dix-sept colonnes du *Journal officiel*) ne nous permet pas de reproduire, on voit figurer des fonctionnaires, des membres du clergé, de simples soldats, des gendarmes, des pharmaciens, des bateliers, des charpentiers, des "pêcheurs de sable", des personnes, en un mot, de toute profession et de toute catégorie, des femmes aussi (Mme Geneviève et Louise de la Myre Mory, Mme Desprès), preuve consolante que, dans ce généreux pays de France, l'abnégation individuelle et le courage en face du danger sont une vertu commune aux différents sexes, comme ils sont indistinctement l'apanage des différentes classes de la société!

—Voici ce que nous lisons dans une feuille *sérieuse* de province:

"... Faire, quoi qu'ils (les députés) puissent faire, quoi qu'ils puissent dire, l'épée de *Madame Oclès* est toujours suspendue sur leurs têtes...."

Madame Oclès pour *Damoclès*.

C'est comme qui dirait *la domestique à Venture*, pour *la Bonne aventure*.

NEW ORLEANS MEDICAL AND SURGICAL JOURNAL.—Nous avons reçu de MM. Seymour et Stevens, le numéro de septembre de cette importante publication médicale. Ce numéro contient une grande variété de matières intéressantes et de communications.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Plaintes contre le Bureau de Santé.

Depuis plus d'une semaine le carré de la ville est infecté plutôt que désinfecté avec de l'acide phénique ou carbolique. Partout on n'entend que des plaintes à ce sujet.

De l'avis de plusieurs médecins que nous pourrons nommer s'il le faut, ces désinfectants ne peuvent faire le moindre bien, et font au contraire beaucoup de mal.

Le Bureau de Santé commet donc une bévue en risquant de tuer les gens sous prétexte de les empêcher de devenir malades.

Nous le répétons, la population est sérieusement incommodée par cet abus énorme d'acide carbolique, et si cela continue il faudra prendre une injonction contre le Bureau de Santé pour lui prohiber l'empoisonnement en masse des citoyens.

Signalons en passant que plusieurs abus plus grands ont été commis. Les inspecteurs sanitaires non contents de faire arroser les rues avec leur abominable acide envoient des agents qui violent le domicile des citoyens sans autorité légale et qui inondent les cours des résidences particulières avec le sempiternel acide.

Est-ce que le Bureau de Santé ne va pas nous donner un peu de repos?

Le chroniqueur de l'*Abeille* pour sa part a une violente migraine causée par les émanations acres qui se dégagent des rues.

Rapport mensuel de l'Hôpital de Charité.

Le rapport mensuel suivant de l'Hôpital de Charité nous a été communiqué.

Nombre de patients admis pendant le mois d'août, 482; dont, étrangers, 265, natifs des Etats-Unis, 226, hommes 361, femmes 121.

Nombre de patients déchargés 421, dont 318 hommes et 103 femmes.

Nombre de patients qui ont succombé, 47.

Nombre de patients restant à l'Hôpital de Charité le 1er septembre 1875, 521, dont 364 hommes et 157 femmes.

Autre demande d'injonction contre la ville.

Les terrains en batture qui s'étendent de la rue du Canal à la rue Julie ont été depuis longtemps le sujet d'une controverse entre la ville et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas.

Cette compagnie vient encore d'adresser une pétition à la Cour Supérieure de District sollicitant une injonction pour défendre à la ville d'empêcher que la compagnie établisse une voie ferrée sur la levée, de la rue Pilié à la rue Julie.

Une copie de la pétition a été servie hier matin à Mr. Landry, administrateur du département du Commerce, et à Mr. Burke, administrateur du département des Améliorations.

Réunion hebdomadaire de l'union des propriétaires fonciers.

Le comité exécutif central de l'union des propriétaires fonciers a eu sa réunion hebdomadaire, avant hier soir, sous la présidence de Mr L. J. Higby, en l'absence de Mr Mitchell.

La séance a été peu importante. Mr Higby a présenté des statistiques indiquant quelles ont été les dépenses des différentes administrations municipales pendant plusieurs années.

Le docteur Tebault, président du comité chargé d'entrer en conférence avec le Bureau des assesseurs d'Etat et de ville pour s'entendre relativement à la réduction de certains assessements erronés, a rapporté qu'il avait écrit une lettre à cet effet au Bureau des assesseurs et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse.

Les résolutions suivantes, présentées par Mr Scanlan, ont été adoptées:

Résolu, que le comité central de l'union des propriétaires fonciers organisera une assemblée publique chaque semaine, dans tous les wards de la ville successivement, en commençant par le dix-septième ward et convoquera finalement un grand mass meeting sur la place Lafayette une semaine avant la réunion de la Législature d'Etat.

Résolu, que le soin de faire tous les préparatifs nécessaires pour ces différentes assemblées soit laissé au comité exécutif central et que chaque membre s'engage à assister individuellement à chacune des dites assemblées.

Le comité s'est alors ajourné.

Un juge de paix belliqueux.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler d'un certain Thompson qui est juge de paix, pour le malheur des habitants de la bourgade d'Alger.

Ce personnage, très incapable d'ailleurs, ne cesse pas depuis quelque temps de troubler la paix publique, qu'il est chargé pourtant de maintenir.

Déjà nombre d'accusations ont été portées contre lui pour assaut et batterie.

Avant-hier encore, il a pris d'assaut la boutique d'un vendeur d'huîtres du nom de Pepe, en menaçant de le tuer, quoiqu'il n'y eût eu aucune provocation de sa part. Il a même essayé de tirer un coup de pistolet sur la femme de Pepe qui était venue bravement au secours de son mari, et s'il n'a pas réussi c'est que son arme n'a pas pu partir.

Hier, messieurs Jose Ramon et Ventura Monaturi ont fait un affidavit contre Thompson, l'accusant d'assaut et batterie, mais ce juge de paix modèle n'a pas encore été arrêté que nous sachions. Nous nous demandons si on tolérera longtemps encore une aussi ridicule farce?

Querelle conjugale.

Une virago nommée Mary Green, qui avait passé dix jours à la prison de paroisse pour bris de paix, a été mise en liberté, hier matin, et s'est rendue immédiatement à sa résidence, rue Julie No 63, où elle a trouvé son mari.

Il parait que l'accueil de celui-ci n'a pas été très cordial et Mary en a été vexée, à tel point, qu'au moment de se mettre à table pour déjeuner avec son époux et maître, elle a saisi un couteau et s'est élancée sur lui en lui portant plusieurs coups qu'il a parés de son mieux. Le pauvre homme a fini par être blessé au bras, cependant, ce qui l'a décidé à prendre très bravement la fuite.

Un officier de police étant venu à son secours, la virago a été capturée et reconduite en prison.

Si on la garde pendant un mois cette fois-ci, on fera bien.

Incendie.

Hier soir, vers six heures, le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison sise rue Remparts No. 633, appartenant à Mme Schroder et habitée par elle.

Cette bâtisse a été détruite ainsi que le corps principal du logis. La maison et ses dépendances sont assurées pour $1400 dans la compagnie Germania.

Les flammes ont gagné la maison voisine, appartenant à Mr Lobson et occupée par lui.

La bâtisse a été partiellement détruite et les pertes, évaluées à $1000 sont couvertes par une assurance dans la compagnie de la Nouvelle-Orléans.

La maison sise au No. 631 de la rue des Remparts a eu le même sort. Le propriétaire est Mr F. Theigs et le locataire Mr V. Smith. Elle est assurée pour $600 dans la compagnie des Marchands.

La maison sise au No 629 a été détruite ensuite. Elle appartenait à M. E. Wilder et occupée par lui. L'assurance est de $500 dans la compagnie des Pompiers.

Les flammes ont gagné encore la maison sise au No 629, appartenant à Mr Foster. Les pertes sont évaluées à $550 et couvertes par une assurance.

La maison sise rue Enghien, entre Remparts et St-Claude, a été une autre proie de l'élément destructeur. Elle appartenait à Mr Harily et était occupée par Mr John Washington. Les pertes sont estimées à $1000.

La maison voisine, appartenant à Mme P. Connelly a été détruite ensuite. Le dommage est de $900.

La maison de Mr E. Holmes a eu le même sort avec une perte de $900, couverte par une assurance.

La dernière proie de l'incendie a été la maison sise rue Port, appartenant à Mr George Meisher et occupée par lui.

Le dommage est estimé à $1700, garanti par une assurance pour le double de ce montant dans la compagnie du Peuple.

On ignore la cause de cet incendie.

TEMPERATURE.—1er Septembre 1875. (thermomètre de C. DUHAMEL, opticien)

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	78	26
12 M.	89	32
3 P. M.	92	33
6 P. M.	82	28

—Une plaisante historiette du *Charivari*:

Un banquier, sur le point de marier sa fille, reçoit la visite d'un individu d'assez mauvaise façon, qui lui dit:

—Je viens vous proposer une affaire.

—Ah! bah!

—Cent mille francs à gagner en cinq minutes.

—Tiens, tiens!... comment ça?

—Vous allez donner deux cent mille francs de dot à mademoiselle votre fille, n'est-il pas vrai?

—Oui.

—Eh bien! je la prends pour cent mille. Bénéfice net pour vous: cent mille francs.

On ne dit pas que l'affaire ait été du goût du papa.

☞ Mr. Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, se félicite d'avoir réduit le prix de ses meubles. Il a écoulé une forte partie de son stock, et les acheteurs continuent à affluer à sa fabrique. On y trouve, à un bon marché vraiment exceptionnel, d'excellents meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

35

Un conseil aux personnes maigres.—La cause de la maigreur, quand il n'y a pas de maladie positive qui la produit, est une imparfaite assimilation de la nourriture. Le poids du corps est indubitablement relatif à sa taille et augmente proportionnellement à son développement, quand il est convenablement soutenu par le sang qui produit la chair. De là, quand nous voyons une personne de taille élevée avec des flancs plats et des joues creuses, nous sommes autorisé à inférer que son sang est pauvre et aqueux et sa constitution délicate. Les Hostetter's Stomach Bitters, sont particulièrement favorables aux personnes délicates, puisqu'ils fortifient les organes digestifs et assimilatifs, et sont par conséquent un puissant auxiliaire dans ces procédés de la fabrication du sang, lesquels dans l'état de santé devraient être et sont en effet entièrement exécutés. L'augmentation des muscles aussi bien que des parties grasses est le résultat de l'emploi de ce cordial souverain, anti-dyspeptique, stimulant l'appétit et qui est généralement correctif et souverain.

SERVICE FUNEBRE.

Il sera célébré un service funèbre vendredi 3 courant à 7 heures du matin, à l'église Ste Marie ou Archevêché, pour le repos de l'âme de JOSEPH BATT. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa veuve. 1er sept—3t

A. BROUSSEAU & SON, AU NO. 17 DE LA RUE DE CHARTRES offre, à bas prix en gros et en détail, TAPIS, NATTE, TOILES CIRÉES anglaises et américaines, STORES, COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, ETOFFES et GARNITURES pour RIDEAUX et MEUBLES, TOILES CIRÉES de table et "enamel," DEVANTS de CHEMINÉE, PAILLASSONS, etc. 29aout—Dét 16

Comité Exécutif de la Fête Champêtre aux Fair Grounds.—Les membres de ce comité sont priés de se réunir ce soir, JEUDI, à 7 heures précises, chez Mr St Cyr Fourcade, pour affaires très importantes. La plus grande ponctualité est requise.
Le secrétaire du comité, J. DESCA. 2sept—1f.

Fête champêtre du 29 Aout aux Fair Grounds.—AVIS.—Toutes les personnes ayant des comptes ou réclamations contre le comité de la fête, sont priées de les présenter dans les huit jours à Mr Vergnole, trésorier, 74 rue Decatur.
Sont aussi priées, les personnes n'ayant pas réglé complètement avec le trésorier de se présenter dans le délai ci-mentionné.
Le secrétaire du comité, J. DESCA. 2sept—1f

Tombola tirée aux Fair Grounds le 29 Aout.—AVIS.—Toutes les personnes ayant gagné quelques lots, sont invitées à se présenter dans le plus bref délai chez Mme C. Rouyer, coin Chartres et Toulouse, pour en prendre possession.
Le secrétaire du comité, J. DESCA. 2sept—1f

Avis de société.

MON fils A. EUGENE MORPHY, est, aujourd'hui, associé dans ma maison. Le nom de la société sera, dorénavant, D. E. MORPHY & SON. D. E. MORPHY.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1875. 2sept—6t

Demande de Nourrice.

ON demande pour aller à Shreveport, Lne, une NOURRICE BLANCHE, récemment accouchée.
S'adresser au No 120 de la rue de la Douane, de midi et demi à 2 heures. 2sept—2f

A vendre,

300 CORDES de BOIS sur le fleuve, à douze milles au-dessus de la ville. S'adresser sur les lieux à FRANÇOIS LECLES, habitation Drouett ou à LLAMBIAS & PORTER, No 115 rue Decatur. 2sept—1f

$10 de récompense.

PORTEFEUILLE PERDU—Le soussigné a perdu, le dimanche 27 juin, un portefeuille contenant $28 en greenbacks et cinq billets tirés à son ordre. Il donnera, sans faire de questions, une récompense de DIX PIASTRES à la personne qui lui rapportera le portefeuille et les billets à son ordre aux bureaux de l'ABEILLE. JEAN HENGAS. 2 sept—3f

HEATH, PIPPEY & LARA
Importateurs et Marchands —DE— MATÉRIAUX DE TAPISSIERS, PAPIER A TAPISSER, STORES, CORNICHES ET ÉTOFFES A RIDEAUX, TABLEAUX, CADRES, GLACES ET PENDULES, GAZE A FIL D'ARCHAL, VIS DE FENETRES,
Au No 99 de la rue du Camp, 1er sep—1m. D.Mar.J. Nlle-Orléans.

Pour l'ouverture des écoles.
GRAND DÉBALLAGE de Livres anglais et français, les plus en usage dans toutes les Institutions de la ville et de la campagne. A VENDRE AU PLUS BAS PRIX, CHEZ LELIÈVRE, 174 rue Royale et rue Baronne No 9, près Canal. 29août—1m—D.M.J.

PHARMACIE DUCONGÉ
39---Rue de Chartres---39
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ, SUCCESSEUR.
LES acheteurs trouveront, à cet ancien établissement, si favorablement connu, un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS, et AMÉRICAINS. Ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES. En un mot tout ce qu'a généralement une pharmacie de premier ordre. La maison sollicite des ordres de la campagne. SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ. 1ersept—1m

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître de poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

E. H. KEEP, W. C. RAYMOND, H. S. BICKEY. E. S. KEEP, en commandite.
Keep, Raymond & Co,
Marchands de Groceries ET DE PRODUITS DE L'OUEST, EN GROS.
Négociants-Commissionnaires,
Aux Nos 77 et 79 de la rue POYDRAS, Nouvelle-Orléans.
Spécialité de Sucre, mélasse, café, riz et tabac, farine, bacon, porc, jambons, saindoux, beurre et fromage, savon, chandelles et amidon. Marchands de toute espèce de comestible. Seule agence des marques Planter's Mills, St-Louis, Plante Extra, Belle Creole, Trojan, Central, et des qualités ordinaires et de choix.
Nous sommes prêts à remplir, au plus bas prix du marché des ordres pour toute espèce de groceries et de produits de l'Ouest.
Etant à même d'écouler toute espèce de produits de l'Ouest, nous sollicitons le patronage des expéditeurs, et serions heureux d'avoir une correspondance avec les maisons qui désirent acheter ou vendre sur le marché de la Nouvelle-Orléans. 31 août—10 f.

Attendu par le Navire "Pégase" venant de Bordeaux et "REINE DE ANGES" de Marseille.
250 Barriques Vin Rouge "Château Bellevue" de P. Salin Fils.
150 Barriques Vin Rouge "Château de France" de P. Bruyère.
100 Barriques Vin Rouge "Graves D'Ambarès" de Ducasson et Laroze.
100 Barriques Vin Rouge "Côtes" de Duclos Frères.
50 Barriques Vin Blanc "Clairac" de Javerzac, Viremondoy & Cie.
300 Caisses Vermouth Noilly, Prat & Cie.
300 Paniers Huile d'olive, J. Plagniol.
100 do do do A. Puget.
A vendre par J. MANDIN & Cie, No 57 rue Decatur. 1er sept—1f

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHABITÉ, ERNEST MERIEL.
A. ROCHEREAU & CO.
Seuls agents pour la vente du Champagne KRUG & Co,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de VINS, EAUX-DE-VIE, SARDINES, &c,
8 South William Street, New York. 16 & 18 rue St Louis, Nlle Orléans. 1er sept—15f

Aux facteurs de coton, aux planteurs, et aux négociants.
CHOPPIN'S STAR GINNERY,
(Etablissement pour l'égrainage de coton)
Bureaux, No 56 de la rue Carondelet.
Cet établissement vient d'être mis à neuf: on y égraine le coton, comme par le passé pour la graine et $4.50 de plus par balle—prix de la TOILE, des AMARRES, de la FICELLE et du TRANSPORT PAR DRAY au débarcadère.
L'établissement expédie, GRATIS à des personnes respectables, des sacs de huit pieds de long, faits de meilleure toile et distinctement étampés. L'expéditeur paiera $1.25 pour chaque sac qu'il ne renverra pas à l'établissement.
Le soussigné donne le prix du marché de toute espèce de graines de coton qu'il achète en n'importe quelles quantités. En sollicitant de nouveau le patronage, il assure le public que les commandes seront l'objet d'une prompte attention personnelle. A. L. CHOPPIN.
P. O. Box No. 2129. Au No. 56 de la rue Carondelet. 25 août—6f.

CUNDURANGO BITTERS De Maguire, Le grand régulateur, M. B. MORRISSON & CO., Agents, Au coin des rues Magasins et Canal. 27 mai—3m. D.Mar.J.

SOUFRE EN ROULEAUX, Chaux pour la fabrication de sucre, A vendre par W. P. CONVERSE, Jr. & Co. Aux Nos 92 et 94 de la rue des Magasins. 31août—3f

BRIQUES A FEU, ANGLAISES, Chaux, ciment et plâtre, A vendre par W. P. CONVERSE, Jr. & Co. Aux Nos 92 et 94 de la rue des Magasins. 31août—3f

Chaussures! Chaussures!
RÉDUCTION, RÉDUCTION EXTRAORDINAIRE!
Ouverture de Saison.
MAISON STE-ANNE, AU DRAPEAU ROUGE, COIN ROYALE ET STE-ANNE.
Ventes sans Réserve, STOCK IMMENSE!
AFIN de faciliter un écoulement rapide du stock d'été et faire place aux vastes consignations adressées à cette agence populaire, Le Southern Shoe Manufacturing Co. a ordonné une réduction de cinquante pour 100 sur tous les marchandises détaillées à son agence.
Le public ne manquera pas de saisir une occasion aussi rare où l'on trouve des chaussures de 10 cents à $1 la paire, AU COIN ROYALE ET STE-ANNE. 1ersept—1m.

L. LAMOTHE
94......Rue Royale......94
entre Conti et St. Louis.
FABRICANT DE Coutellerie Fine.
Repassage tous les jours.
1er sep—3f INSTRUMENTS de CHIRURGIE.

Charbon! Charbon!! Charbon!!
COAL H. & C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, etc. Aux plus bas prix du marché. 1er sept—3m

W. G. COYLE. SAM'L ALSTON.
W. G. COYLE & CO., —Marchands de— CHARBON,
COAL Bureaux, No 138 de la rue Gravier. Dépôt au coin des rues Race et Levée. Ils approvisionnent les familles aux plus bas prix du marché. 1 sept—6f.

Hy. J. MONTAGNET, (Successeur d'ALP. LAINÉ, agent)
COAL MARCHAND DE CHARBONS Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.
Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du 3e district; son bureau, No 167 de la rue Commune près Carondelet, Nlle Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au prix courant du marché et le livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 1er sept—3m

Mme Vve FERARI, ACCOUCHEUSE, Reçue par la Faculté de Paris.
INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 103. On prend des pensionnaires à prix modérés. 8 août—4m—D.Mar.J

BOIS
DE Construction et de Charpente. Bois Brute de toutes dimensions, de 6 à 14 piastres par mille pieds. Bois fin. Bois Blanchi de $12 50 à 22 50 par mille pieds, rendu. NEVERS & HERY, 315, rue Julia, Nouveau Bassin. MAISON FRANÇAISE. 10juil—1an

INSTITUTIONS.

St. Stanislas Commercial College. BAY ST-LOUIS, MISS.

Cette institution est sous la direction des "Frères des Sacrés Cœurs." La réouverture des classes aura lieu JEUDI, le 15 septembre. Les parents voulant procurer à leurs enfants une excellente éducation commerciale, accompagnée des meilleures conditions pour leur santé et leur bien-être, trouveront là tous les avantages désirables.
Pour toute information, s'adresser à "St. Aloysius Academy," coin Chartres et Quartier, N. O., ou au Président du Collège. 1er sept—1m.

INSTITUTION D'AQUIN, Au No 284 du chemin du Bayou, près Claiborne. MLLE H. FITZGERALD, Principale.

Cette institution, dirigée depuis cinq ans par Mlle H. Fitzgerald, commence sa quarantième session annuelle MERCREDI 1er septembre 1875. Les familles sont priées d'y envoyer leurs enfants sans retard afin qu'ils puissent profiter de tous les avantages du cours.
Pour les conditions ou autres informations, s'adresser à l'institution. 22août—1m

Young Ladies BIENVILLE ACADEMY. Dirigée par Mme Tiané. No 93 rue Ste-Anne.

CETTE nouvelle institution se recommande aux familles et offre dès son début, les meilleurs avantages. Toutes les branches d'une éducation complète y sont enseignées. La Directrice de cet établissement, ayant reçu tous les DIPLOMES qu'exige l'Académie en France, se promet d'élever les jeunes filles confiées à ses soins, sur le modèle des meilleures institutions françaises.
Les prix seront modérés. 29 août—1m

Collège Commercial et Littéraire, JULES CHOPPIN, DIRECTEUR.

CETTE institution située au coin des rues Remparts et Orléans, reprendra son cours régulier à partir du 1er septembre 1875. 29 août—1m.

INSTITUT ST-LOUIS, POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme Matthey. No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MERCREDI, 1er septembre 1875. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.
Le 1er octobre, il sera ouvert à l'Institut un cours théorique et pratique de langue espagnole, auquel pourront assister, au prix payé par les élèves, les jeunes dames et les demoiselles qui le désireront. 27août—3mois

Ecole Allemande-Américaine, (Pour les filles et les garçons.) AU No 88 DE LA RUE BOURGOGNE, entre les rues Conti et St-Louis.

LA quatrième session annuelle de cette école commencera le MERCREDI, 1er septembre. L'institution est divisée en trois départements—l'école préparatoire, l'école élémentaire ou la grammaire, et l'école supérieure. L'école préparatoire a deux divisions; l'école élémentaire se compose de trois classes (les filles et les garçons sont complètement séparés). L'école supérieure est exclusivement pour les garçons; l'anglais, l'allemand et le français, la tenue des livres, la géométrie, la géographie commerciale, l'histoire, la chimie, la minéralogie, le dessin, &c., y sont enseignés.
Le prix est de $1 à $3 par mois, suivant les classes. 18août—1m

INSTITUT ST-CHARLES, (Anciennement dirigé par Mme Macé-Lefranc.) EXTERNAT ET PENSIONNAT DE DEMOISELLES SOUS LA DIRECTION DES DAMES OCTAVE LABRANCHE. Mlle Octavie Labranche, Directrice. Les classes recommenceront le 1er septembre 1875. 8 août—1m

Collège Commercial de Dolbear
203......Rue du Canal......203
AU TROISIÈME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 3 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames. LEVI DOLBEAR, président.
N. B.—Privilège d'élèves à vendre.

FRANÇOIS KROLL, Professeur de Musique,
123 - - - rue Bourgogne - - - 123
Leçons de Violon, Piano, Solfège et Harmonie
PRIX: Leçons particulières..........par mois $8
Demi Leçons......5
Leçons collectives......2
Aussi: Transcription pour musique de chant et d'instruments en général. 25août—2mois

L. GIROT, Tailleur et Marchand de Linge fait, AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,
informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.
Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.
Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps. 18 nov—1an

Propriétés à vendre et à louer

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Rampart: Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré. Planches pour plafond (ceilling) à $13 00 les mille pieds, livré. R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré. Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL. 11juin—1an D.Mar.J

Magasins à Louer.

A louer à bon marché, les magasins à trois étages suivants:
1° Le magasin No 63 rue de Chartres, entre Douane et Bienville.
2° Le magasin No 28 rue Conti, entre Levée et Chartres. Possession immédiate. S'adresser à J. TURCOTTE, No 158 rue du Canal, coin Baronne. Nouvelle-Orléans, 5 Août 1875. 5août—1m

Restaurants, Hôtels, &c.

M. JEAN MAILLHO, Propriétaire du Restaurant de Toutes Saisons.
PRÉVIENT ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a pris le Restaurant de Toutes Saisons au No. 155 de la rue Chartres, près Jefferson. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. 2juil—3m

HOTEL DE L'EUROPE, A Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera à des prix modérés, tout le comfort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle-Orléans. 27 mai—3m.

Restaurant des Quatre-Saisons.
MR JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No 152 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue, entre St Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son obligeant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 10janv—1an

Commercial Restaurant,
107......Rue de la Douane......107
MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 4oct—1an

L. C. ARNY, A l'ancien établissement Pour la mise en bouteille, Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville, (ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS. Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 20août—1an

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GREGG, Et Emporium de la mode pour le Sud 154 RUE DU CANAL.
VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, cet argent compté plus tard dans le prix d'achat quand on se décide à en prendre une. Venez passer chez nous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal: tout le monde vous l'indiquera. 21fév—6m

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53 (Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c. 21 déc—1an Nouvelle-Orléans.

U. MARINONI,
IMPORTATEUR, 69, RUE VIEILLE LEVEE, 69.
SEUL AGENT POUR LA VENTE DES COGNACS.
E. GRÉGOIRE & CIE, Angoulême. E. LAGARDE & CIE., Cognac. Des Vins de L. P. BARON, COUTREAU FILS, E. LAGARDE & CIE, Bordeaux. H. LASSEVILLE, Sauterne, SUQUET & CIE, La Cadière, H. HIRSCHFELD FILS & T. CRUSE. Cette. Des Fruits à l'Eau-de-Vie et Conserves Alimentaires. De J. PITON AINÉ & J. NOUVIALLE et L. MAJESTÉ & CIE., de Bordeaux. Importateur des Eaux-de-Vie CASTILLON, du Sherry et Burgundy Port des marques F. VALLETTE, GOMY WALLIS et B. REIG. Vins rouges et blancs en barriques et en caisses, Absinthe et Kirsch de EDOUARD PERNOD, Vinaigre en barils et en caisses. CESSAT Jne, Huile d'Olive de JAMES PLAGNIOL et A. PUGET, Genièvre de Hollande, Rhum de la Jamaïque et Ste-Croix, Vermout, Muscat, Cassis, NOILLY PRAT, Vermouth de Turin MARTINI SOLA, Sardines, Fromage de Hollande, Savon de Castille, Bouchons, Damejeanne, Macaroni, Vermicelli et Pâtes assorties, Jus de Fruits, et Liqueurs assorties. 1er sept—

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères. Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDENBURG. Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie., des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, B. REIG, MARIGO & Cie; des SARDINES GILLET; du GENIÈVRE La CLOCHE; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc.
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS. 27 déc—1an

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions
No 71, RUE DE CHARTRES.
J'annonce respectueusement au public et au commerce en général que je viens d'ajouter à ma fabrication de CIGARES bon marché du pays, la fabrication d'un excellent CIGARE MÊLÉ de la Havane, d'un arôme et d'un goût exquis, que je vendrai exclusivement sous une nouvelle marque, LA HERMOSA, et dans des boîtes d'une forme spéciale, contenant chacune 50 cigares. Boîtes au détail à TROIS DOLLARS. Réductions libérales aux acheteurs en gros. F. HAEHNEL. 28 mars—6m

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.
Perique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1-2 livres; articles fantaisie de tous genres pour fumeurs.
Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes du dernier genre.
Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 85 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas. Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Queyron, No 69 de la rue Conti. 29 nov—1an NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
informe le public que sa manufacture est située au No 113 de la RUE ROYALE, EN FACE DE LA MAISON D'ETAT.
Où il continuera à fabriquer les meilleurs CIGARES de tabac de la Havane pur ou du pays. Attaché à sa manufacture, il a un DÉPARTEMENT DE DÉTAIL où se trouvent des cigares en quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros. Ceux qui désirent acheter à bon marché devront visiter son magasin.

H. J. RIVET, PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices. Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, ainsi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées. Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins. Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER. Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. PEYCHAUD.
58 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE. NOUVELLE-ORLEANS, LNE. 1mai—1an

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 230 rue Girod, entre Baronne et Dryades. Résidence: 268 rue des Magasins, encoignure Polymnie. 25 avril—

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 36 de la Loi du 27 juillet 1872 sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendront à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississipi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

Auclair, Louis—Astrna, Paul Lucien—Arnas, Dominique—Aubel, Vve, née Philippine Coquet—Bachelier, Claude—Baptendier, Alexis—Barbot, Alexis—Barret, les enfants de Désiré—Baron, Mme Vve—Bertrand, Hubert—Bonnoton, Marie Barbe—Bonhomme, Jules Stanislas—Bordenave, Paul—Bouquey, Baptiste—Castaigne, Théodore—Chavanne, Antoine—Cassagne, Mathilde—Cazol, Justin—Corne, François—Chauvel, André—Coulon, Marie—Choulenx, Jean—Courier, Mr—Couvère, Mr—Cpujean, Pierre Henri—Cussy Louis Frédéric—Dalhé, Mlle Louise—Daniel, Louis—Decker, Henri—Durand, Joseph Hector—Dur, Antoine Eugène—Estampes, Abel—Faber, George—Faucon, F. M.—Fourtané, George—Gallois, les époux—Gardon, Louise—Gentet George Alphonse—Gregory, Joseph—Guénault, les époux—Gros, Pierre—Guignes, Paulin—Herbeche, Gaston René—Hervé, Alphonse—Hézeau, François Louis—Jacquet, Jean—Keilwasser, George—Klein, Frédéric—Keiffer, Justin—Lafargue, Victor ou ses—Laboulaye, Joséphine—Lagiene, Martial—Lapeyre, Jean—Langa, Sylvain, Marie, Charles—Levy, Charles—Lasallette, Jean—Lateulaire, Jean Eutrebe—Larigne, Mme Isaure—Le Borgne, Vincent—Le Borgne, Eugène—Leoff, Philippe—Legrand, Jean—Lehman, Henri—Leporé, Séraphin—Loprince, Théophile—Lazan, Dominique—Lieu, Pelon, Jean—Levêque, Stanislas—Maloz, Louis—Malcos, Noël Roux—Mariette, Melissa—Marlot, Joseph Noël—Marsoudet, P. Martin, Simon—Martin, Bruno—Moquet, Mme Victor—Mathe, Mde—Nassoy, Louis—Neirengarten, Louis—Ouvrar, Wm—Pérès, Auguste—Peronnet, Albert Guillaume—Pierrot, François—Philbert, Sylvain Jean—Piganiol, la famille—Renaud, Dominique—Portal Jean Pierre—Passette, Antoine—Queyrel, Marguerite Charlotte—Ruest, Martin—Rambosson, Barthélemy—Régnier, Prosper—Rémy, la famille—Renard, Mme—Rigal, Joseph—Rousseau, Bernard—Sévellinge, Clavelle—Stacton, Wm. ou F. Merdrinac—Storelin, Mme Ve, née Verdier—Talbot, Wm. Fielding—Tatin, François Marie—Tesson, Jean Baptiste—Tréaul, Maurice François—Thiebaut, Alphonse—Tujague, Mme, Vve née Vignes—Valain, Louis Ambroise—Valencoui, Louis.

Le 19 août 1875.
Le Consul de France, gérant, VICOMTE PAUL D'ABZAC. 19août—

L'Huile de Sureté du Peuple.
Dépôt principal, au No 15 de la rue Dauphine, Nlle-Orléans.
"Plus d'accident provenant de l'huile de charbon!" si vous brûlez l'huile de sûreté du peuple. Il n'y a absolument aucun danger à l'employer et elle donne une lumière beaucoup plus belle que les huiles déjà connues. T. SEWELL, Propriétaire.
Lisez les certificats du Bureau de Santé.
Laboratoire du Bureau de Santé, Etat de la Louisiane.—No 150 de la rue du Canal. Nlle-Orléans, 4 Janvier 1874.
Au Dr C. B. White, président du Bureau de Santé.
Monsieur,—L'échantillon d'huile que m'a remis Mr Thomas Sewell a un jet de lumière de 165 degrés Farenheit; il offre donc toutes les garanties nécessaires de sûreté. ALFRED W. PERRY, D. M. Chimiste du Bureau de Santé.
Je certifie que le Dr Perry, a fait l'expérience et que sa déclaration est exacte. C. B. WHITE, D. M. Président du Bureau de Santé. 14 août—

ORDONNANCE GRATUITE pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'opiomanie, de la Phtisie, des catharres, de l'Asthme et de la consomption.
S'adresser au PROFESSEUR WIGGIN, de Charlestown, Mass. Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance. 9juil—1an

Avis de société.

MON fils, A. RINGGOLD BROUSSEAU, a un intérêt dans mes affaires depuis le 1er mai 1875. Le nom de la maison sera, dorénavant, A. Brousseau & Fils.
11 août 1875. A. BROUSSEAU. 12août—1m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er SEPT.—CLASSE No 20.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
72	16	69	24	58	18	46	44	37	[illegible]	[illegible]	14	5[illegible]	47	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 1er Sept 1875.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

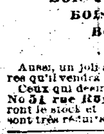

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DÉTAIL à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolies sets de Chambres à Coucher, sets de salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU,
BOIS de NOYER,
BOIS de CHÊNE et en
BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, ils y verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 17 août—6m

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE
En faveur des personnes sans emploi.

VU le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle-Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la Société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 58 de la rue du Camp.

W. J. BEHAN, 14 Nlle-Levée.
R. M. MONTGOMERY, 87 Camp.
P. S. WILTZ, 31 Perdido.
W. A. BELL, 15 Union.
J. M. PUTNAM, 11 Carondelet.
C. E. GIRARDEY, 31 Camp.
JNO. I. ADAMS, Cor Peters.
W. H. HARRIS, 85 Camp.
S. M. WIGGINS, 58 Camp.
THOS. A. ADAMS, Président.
JOHNSON ARMSTRONG, Vice-Président.
J. C. Potts, Secrétaire.

Lager de la Nouvelle-Orléans.
CASPAR LUSSE,
Aux Nos 476 & 478 de la rue de Chartres.
ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'ayant achevé son immense appareil pour la fabrication du LAGER BEER, il est prêt à fournir à meilleur marché que les vendeurs des autres marques, de la bière faite ici et qui égale toutes celles qui se fabriquent aux Etats Unis. 13juin—

Bureau de Prêt du Peuple.
Coin Royale et Conti.
Entrée privée, 62 rue Conti.
PRETS libéraux faits sur dépôts de Diamants, de Montres, de Bijoux et de toute espèce d'articles. 1 juin—6m

Taxes de dessèchement.
TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTROLE des mandats de dessèchement. Une demande qui lui serait adressée directement épargnerait considérablement à l'acheteur les taux les plus bas. JAMES B. GUTHRIE, agent. Bureau, No 122 de la rue Gravier.

Envoyés Gratis.
Pendant une année, toutes les semaines DES rapports financiers, contenant le prix des actions au STOCK EXCHANGE de New York et de précieux statistiques indiquant comment des $50, $100, $500 ou $1000 placées dans Wall street donnent des milliers de piastres de bénéfice. Les personnes qui désirent recevoir sont invitées à s'adresser à ALEX. FROTHINGHAM & CO., Banquiers et courtiers, 12 Wall street, N. Y. en face du N. Y. Stock Exchange. 1er juil—